

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2018

Le 19 juin 2018, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 20 h 30. Monsieur Laurent DENEAUX excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET, Monsieur Jean-Pierre DICONNE est excusé, Madame Dorothee DE MICHELI arrive en cours de séance. Madame Oria CHERRABEN est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les PV du 03 avril et 07 mai 2018.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal du budget principal 2017 et du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2017.

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Joëlle TARLET, Adjoint au Maire :

- approuve le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	1 078 140.11 €	Dépenses :	1 306 579.43 €
Recettes :	1 637 245.32 €	Recettes :	850 310.61 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2017 :	+ 559 105.21€	d'investissement 2016 :	- 456 268.82 €

- approuve le compte administratif du budget annexe « Locations assujetties à TVA » de la Commune pour l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Maire qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	11 224.97 €	Dépenses :	5 555.85 €
Recettes :	17 192.65 €	Recettes :	8 785.70 €
Résultat		Résultat	
de fonctionnement 2017 :	+ 5 967.68 €	d'investissement 2017 :	+ 3 229.85 €

Le Conseil municipal confirme l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2017 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2016.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'action « jeunes » pour l'été 2018 : délivrance de cartes de piscine et de titres de transports aux Sevrotins âgés de 11 à 18 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché « acquisition d'une balayeuse » avec la société LABOR HAKO pour un montant de 53 167.15 € HT.

Le Conseil Municipal décide de recourir à la procédure de marché adaptée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois afin de prendre en compte les avancements de grade suite à examen professionnel.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités de la distribution publique de gaz naturel pour l'exercice 2017 présenté par GrDF.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 07 et 08/2018.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'entretien du domaine communautaire relative à la zone d'activités économiques « Actisud ».

Le Conseil Municipal décide d'entrer dans le dispositif de médiation préalable obligatoire du centre de gestion de Saône-et-Loire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau pour départ en retraite à Madame Martine BESSON.

Séance levée à 21h40

Le Maire,

B. DUPARAY